

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE
DESCRIPTION
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 6 novembre 2017

Page 1 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE SIX NOVEMBRE

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 26 Octobre 2017.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE DE SARCELLES (VAL D'OISE)

Un terrain et les constructions y édifiées sis 34 T rue du Moulin à Vent cadastré sections AC numéro 653 lieudit « 22 rue du Moulin à Vent » pour 58 ca, section AC numéro 381 lieudit « 34 ter rue du Moulin à Vent » pour 83 ca, section AC numéro 656 lieudit « rue du Moulin à Vent » pour 1 a 17 ca, et section AC numéro 673 lieudit « 34 ter rue du Moulin à Vent » pour 1 a 69 ca.

Lesdits biens appartenant à Madame Rahima BOUTA suivant acte en date du 11 septembre 2008.

Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice 95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 36 rue du Moulin à Vent à SARCELLES (Val d'Oise),

Où étant ce jour sur place à 15 heures, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier et de deux témoins majeurs,

J'ai constaté ce qui suit :

Constat du 6 novembre 2017

Page 2 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



CONSTATATIONS

Au moment où j'allais faire procéder à l'ouverture forcée des lieux, Monsieur AFZAL FARAKH, se présente à nous.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise occuper les lieux avec son épouse et leurs enfants en vertu d'un bail sous-seings privés en date du 7 avril 2017 dont copie est annexée au présent acte.

Ils consistent en un pavillon élevé sur deux niveaux de facture récente, sur un terrain de 427 m² d'après les titres. Le ravalement est en bon état.

Les tuiles de toiture sont en bon état apparent.

Le jardin est en bon état d'entretien.



Constat du 6 novembre 2017

Page 3 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Les lieux sont distribués comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

- Une salle de séjour en entrant :

La porte bois sur rue qui permet d'y accéder est en bon état, équipée d'une serrure de sécurité.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre double vitrage en PVC ;
- Une porte fenêtre double vitrage en aluminium ;
- Un poêle GODIN;



Constat du 6 novembre 2017

Page 4 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une cuisine en porte droite en entrant :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et des murs et les peintures sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC double vitrage ouvrant sur la rue.
- Une série de placards en parfait état.
- Un évier en matériaux composites muni d'un robinet mélangeur.
- Un escalier bois permettant d'accéder à l'étage



- **Une 1^{ère} chambre attenante à la cuisine :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC double vitrage en bon état ;

- **Un WC sous l'escalier:**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC ;

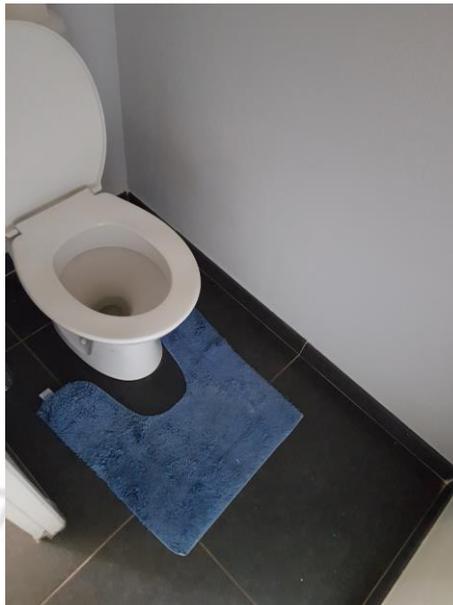
Constat du 6 novembre 2017

Page 5 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une fenêtre PVC double vitrage ouvrant sur rue ;
- Un placard.



- **Un réduit dans la cuisine :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un cumulus électrique ;



Constat du 6 novembre 2017

Page 6 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

1^{er} étage**- Un palier :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

- Une 2^{ème} chambre en porte droite:

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC double vitrage en bon état ;

- Une 3^{ème} chambre en porte face:

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC double vitrage en bon état ;

- Une 4^{ème} chambre en porte face gauche:

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

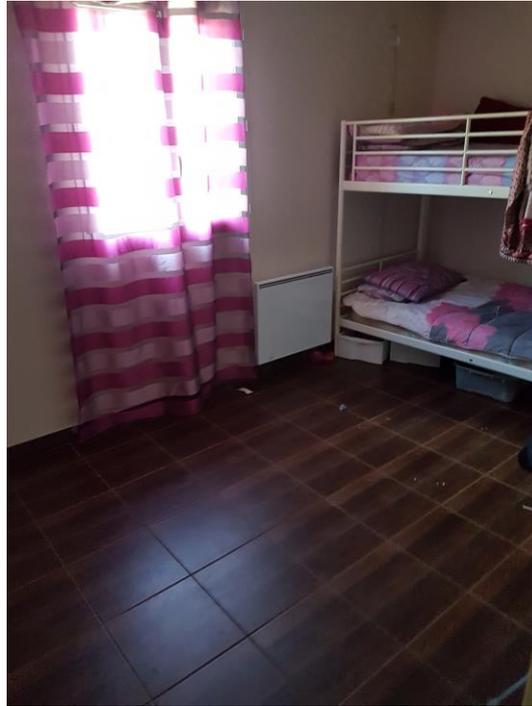
- une fenêtre PVC double vitrage en bon état ;

- Une 5^{ème} chambre en porte gauche:

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre PVC double vitrage en bon état ;



- Une 1^{ère} salle de bains :

Le carrelage du sol et les peintures et faïences des murs sont en bon état.

Le carrelage de protection des murs est en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo.
- Une cuvette WC.
- Un fenestron PVC.



Constat du 6 novembre 2017

Page 8 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Une 2^{ème} salle de bains :

Le carrelage du sol et les peintures et faïences des murs sont en bon état.

Le carrelage de protection des murs est en parfait état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo.
- Une cuvette WC.
- Un fenestron PVC.



L'ensemble de la maison est chauffé outre par le poêle, par un chauffage au sol électrique.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 6 novembre 2017

Page 9 sur 9

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

